

# Usage de faux (escrocrie) en gros

Par sisitkt, le 30/07/2009 à 15:15

Bonjour,

Je vous e cri a tous car j aimerais avoir des réponse a certaines question.....

Voila, il a même pas deux moi je me suis fais attraper avec un faux passeport avec ma photo de su et un faux permis avec ma photo des u aussi ..... Et une identité qui net ai pas mienne bref g ouvert deux compte avec des fausse facture et les faux papier citer ci au-dessus ... Dans chaque banque g reçu carnet de chèque et carte bleu ces a dire que en tous j'avais 2 carnet de chèque et 2 carte bleu ....

une foi réceptionner carnet de chèque et carte bleu je suis aller dan les magasin et g dépenser pour 20 000euros en chèque et 5 000 euros en carte bleu bref je me suis fait attraper par les keuf dan le 78 entrain d'acheter deux iphone 31go bref il mon demander si je savais pourquoi il cet ai la g répondu oui bref ensuite il mon embarquer et mon garder 48 heure au comico gt avec une soi-disant copine qui a tous dis qui a dis ou j'avais étai ske j'avais dépenser comment j'avais fait bref

ensuite il mon transféré directement au tribunal de Versailles je me suis retrouver en cellule en dessous le tribunal

ensuite je suis passer devant la juge d'instruction mai g refuser d'être interroger sur ma déposition bref je ne sais pk g fait sa si c'était pour gagner du temps ou pas mai bon elle ma mis en contrôle judiciaire en attente de retrouver tous les magasin que g escroquer avec usage de faux je dois pointer deux foi par moi interdis de territoire de pari interdis de approcher de la meuf qui étai avec moi ........

bref en gros je voulais savoir comment va se passer mon jugement ?

QUEL VA ÊTRE MA PEINE?

SI FAUT QUE JE PRENNE ABSOLUMENT UN AVOCAT?

## MAI SKE G OUBLIER DE DIRE CES QUE G DÉJÀ UN CASSIER :

- \_[fluo] Pour vol a l'étalage
- -pour vol en réunion
- -pour usurpation d'identité
- -bagarre [/fluo]

j'aten votre réponse avec impatience Merci a tous[fluo][/fluo][citation][/citation]

## Par Berni F, le 30/07/2009 à 17:39

Bonjour,

l'usage de faux est puni (au maximum) de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

http://snipurl.com/oayni [www\_legifrance\_gouv\_fr]

mais j'imagine que vous risquez aussi d'être accusé d'escroquerie... et la c'est 5 ans de prison et 375 000 € (maximum)

http://snipurl.com/oayuo [www\_legifrance\_gouv\_fr]

à titre de comparaison (pour les peines maximales) :

le maximum pour vol en réunion, c'est 5 ans et 75 000 € usurpation d'identité : 5 ans et 75 000 € aussi

j'imagine qu'ayant déjà été condamné les peines qui vous seront infligées se rapprocherons un peu plus du maximum que les fois précédentes.

à mon avis, vous devriez prendre un avocat.

#### Par sisitkt, le 30/07/2009 à 23:08

merci de m'avoir répondu mais vol a l'etelage et en réunion j'ai eu juste un rappelle a loi pareil pour usurpation d'identité j'ai eu un rappelle a loi

tu crois que j aurais la même chose que tu dit?

Crois tu que si je prend un avocat que sa va réduire ma peine?

Merci pour ta réponse en avance,

Par sisitkt, le 30/07/2009 à 23:13

et auriez vous le numéros d'un bonne avocat?

### Par Berni F, le 31/07/2009 à 09:26

Bonjour,

je n'ai pas de numéro de bon avocat désolé.

sinon, un rappel à la loi, ce n'est pas vraiment une condamnation, c'est quelque chose que le procureur peut faire au lieu de te poursuivre, un peu comme un "avertissement" (tu n'as donc pas été convoqué au tribunal, ni été jugé).

en ce qui concerne la bagarre, ce n'est pas forcément grave : ça dépends de l'état de l'autre, si il n'avait rien, ça ne valait qu'une amende.

ici, il est très probable que tu sois jugé parce qu'il y aura sans doute des "parties civile" (c'est à dire ceux qui ont un préjudice et demandent un dédommagement).

quand il y des parties civiles, le procureur ne peut pas user de "peine alternatives" comme de "rappel de loi", tu sera donc probablement poursuivi et condamné, d'autant que le délit que tu décris m'a l'air plutôt "élaboré".

un avocat peut avoir un effet sur la peine dans la mesure ou il saura raconter ton histoire sous un angle qui t'es favorable et avec un niveau de langage qui lui vaudra une meilleure écoute de la part du juge (on écoute toujours plus attentivement ceux qui parlent comme nous!)